



la Convention  
de la Baie-James  
et du Nord québécois

**Comité consultatif  
pour l'environnement  
de la Baie-James**

ᐆ.ᐅᓂ.ᐅᐱᐅᐅ  
ᐅᐅᐅ  
ᐅᓂ.ᐅᐅᐅ

Siège social:  
Baie-du-Poste  
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec  
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:  
Édifice Marly  
3900, rue de Marly, 4<sup>e</sup> étage,  
boîte 50,  
Sainte-Foy (Québec)  
G1X 4E4  
(418) 643-8388 ou 7974

**COMPTE RENDU DE LA 65IEME RÉUNION  
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT  
DE LA BAIE JAMES  
ADOPTÉ**

- DATE** : Le 30 juillet 1991
- ENDROIT** : Grand Conseil des Cris  
1, Place Ville-Marie  
Suite 3438  
MONTRÉAL
- ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Paul Wilkinson, président, ARC  
Alan Penn, ARC  
Hubert Marcotte, Canada  
Gilles Frisque, Québec  
Pierre Marchand, Canada  
Louis-Edmond Hamelin, Canada  
Robert Daigneault, Québec  
Hervé Chatagnier, secrétaire, CCEBJ  
Éric Chaîné, conseiller technique, CCEBJ
- ÉTAIENT ABSENTS** : Mme Marie Lessard, Québec  
MM. Alain Soucy, Québec  
Willie Iserhoff, ARC  
James Bobbish, ARC  
Jean-Guy Charest, Canada  
Roméo Saganash, CCCPP

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président déclare la réunion ouverte à 10h30 et l'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité:



- 
1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
  2. Le mandat de la Commission fédérale chargée de faire l'examen public de l'ensemble du projet Grande Baleine;
  3. Proposition concernant la composition de la Commission d'évaluation environnementale fédérale Grande Baleine;
  4. Commission permanente de l'aménagement et des équipements: la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement;
  5. Nomination du sous-comité exécutif;
  6. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. LE MANDAT DE LA COMMISSION FÉDÉRALE CHARGÉE DE FAIRE L'EXAMEN PUBLIC DE L'ENSEMBLE DU PROJET GRANDE BALEINE

Le Comité poursuit sa discussion abordée lors d'une conférence téléphonique tenue le 16 juillet dernier. Rappelons que le 10 juillet dernier, le Président et le secrétaire ont participé à une rencontre avec le ministre de l'Environnement du Canada, l'Honorable Jean Charest, à laquelle on a fait annoncer la mise sur pied d'une Commission fédérale chargée de faire l'examen public de l'ensemble du projet Grande Baleine. Les termes de référence de cette Commission ont été annoncés et le Ministre avait alors laissé entendre au Président du Comité qu'il serait réceptif à recevoir les commentaires du Comité à ce sujet.

Le Président dépose un projet de lettre intégrant les points abordés lors de la conférence téléphonique. Certains membres expriment des réserves à savoir si le Comité devrait recommander que, dans l'absence d'une entente avec le Québec pour procéder à une évaluation conjointe du projet, la Commission fédérale devrait procéder unilatéralement. On s'entend cependant pour réitérer au Ministre les quatre (4) conditions minimales à respecter lors de l'évaluation du projet; ces conditions avaient été formulées par le Comité dans une lettre adressée au Ministre le 27 novembre dernier.

Après discussion, le Comité mandate le Président et M. Alan Penn pour préparer un deuxième projet de lettre commentant les termes de références de la Commission fédérale. Ce projet de lettre tiendra compte des commentaires émis lors de la réunion. De plus, on y incorporera en annexe les propositions techniques proposées par Monsieur Penn relativement à divers points tels que, entre autres, la méthodologie d'évaluation du projet, le besoin d'une expertise technique adéquate, et les fonds disponibles aux intervenants.

---

On convient de soumettre le nouveau projet de lettre au Comité pour commentaires et adoption lors d'une prochaine conférence téléphonique.

3. PROPOSITION CONCERNANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE FÉDÉRALE GRANDE BALEINE

Rappelons que lors de la rencontre avec le ministre de l'Environnement, le 10 juillet dernier, ce dernier l'avait, à la suggestion du Président, invité à lui proposer une personne avec une expertise sur la problématique sociale de la Baie James dans le but de nommer une telle personne à la Commission d'évaluation environnementale fédérale qui examinera le projet Grande Baleine.

Plusieurs personnes possédant une telle expertise sont suggérées par les membres et le Comité décide de retenir l'ensemble de ces suggestions. Cependant, les membres nommés par l'ARC consulteront leurs dirigeants quant à l'acceptabilité pour les Cris de ces propositions. On décide donc de reporter l'adoption de ces propositions jusqu'au 6 août lors d'une conférence téléphonique qui aura lieu à ce sujet. Entre temps, on demande au secrétariat d'obtenir les curriculum vitae des personnes proposées et de les transmettre au Comité dans les plus brefs délais.

4. COMMISSION PERMANENTE DE L'AMÉNAGEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS: LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le Comité prend connaissance d'un document de consultation préparé par la Commission de l'aménagement et des équipements intitulé « *La procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement; Pourquoi? Comment?* ». Une Commission parlementaire tiendra des consultations à ce sujet en septembre et tout mémoire doit être reçu au secrétariat avant le 15 août prochain. Soulignons que le mandat de cette Commission est d'étudier la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et sa portée, notamment en ce qui a trait aux grands projets industriels et aux projets concernant la disposition des déchets solides domestiques. Cette étude concerne uniquement la procédure québécoise d'application générale et ne considérera pas les procédures prévues à la CBJNQ.

Monsieur Alan Penn dépose un memorandum exposant le point de vue de la partie crie quant à l'opportunité que le Comité dépose un mémoire à la Commission parlementaire.

---

Compte tenu que la Commission ne traitera pas des procédures découlant de la CBJNQ, on s'interroge sur la pertinence de soumettre un mémoire. On décide plutôt d'écrire à la Commission pour lui faire part des commentaires suivants:

- exprimer une surprise que les procédures en vigueur sur le territoire de la Baie James ne figurent pas dans le document de consultations et ce, même si le document présente en annexe la synthèse de plusieurs procédures en vigueur ailleurs au Canada et aux États-Unis.
- attirer l'attention au fait que plusieurs projets, notamment ceux à caractère linéaire, ont déjà été ou seront assujettis à la fois aux procédures du Nord et du sud du Québec. Il y aurait donc avantage à assurer une certaine uniformité quant aux exigences environnementales et sociales de tels projets.

On demande au secrétariat de préparer un projet de lettre à ce sujet dans les meilleurs délais.

5. NOMINATION DU SOUS-COMITÉ EXÉCUTIF

Chaque partie du Comité procède à la nomination de leurs membres au sous-comité exécutif qui est dorénavant composé des personnes suivantes:

MM. Hubert Marcotte, Canada (M. Pierre Marchand  
en son absence)  
Robert Daigneault, Québec (M. Alain Soucy  
en son absence)  
Paul Wilkinson, ARC  
Willie Iserhoff, ARC

6. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Tel que convenu lors de la 64e réunion, la prochaine réunion du Comité aura lieu les 9, 10, 11 septembre prochains à Pointe Louis XIV au nord de Chisasibi.

*Hervé Chatagnier*

HERVÉ CHATAGNIER  
Secrétaire